

Colmar, le 22 février 2024

Monsieur le Président
Collectivité européenne d'Alsace
1 place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : Demande de report exceptionnel des congés annuels 2023 non pris et fixation de l'organisation des services durant la semaine de Noël

Monsieur le Président,

Les vacances scolaires de printemps se dérouleront à cheval sur les mois d'avril et de mai 2024. De nombreux agents vont utiliser le solde leurs congés annuels 2023 à cette occasion.

En l'état, les agents qui souhaiteraient bénéficier de la première semaine des vacances scolaires pourront effectivement utiliser leur reliquat de congés annuels 2023 non pris sans nécessairement entamer les congés 2024 alors que les agents qui souhaiteraient bénéficier de la seconde semaine des vacances scolaires devront utiliser des congés annuels 2024.

Compte tenu de ce contexte, il est ainsi tout à fait possible que de très nombreux agents soient absents la dernière semaine d'avril afin de solder le reliquat de congés 2023.

Afin de répartir et d'équilibrer les absences sur les deux semaines des vacances scolaires, nous vous proposons de différer, à titre très exceptionnel, au dimanche 5 mai 2024, la date de report des congés annuels 2023, fixée initialement au 30 avril 2024.

Une telle proposition de la part de notre organisation syndicale avait déjà été accueillie favorablement par vos services en 2021, et plus récemment en cette fin d'année 2023, pour ce qui concerne le report des RTT.

Par ailleurs, au regard des jours imposés en fin d'année 2024 et de la fermeture concomitante des services de la CeA du 25 au 29 décembre 2024, nous vous demandons de bien vouloir prévoir l'organisation de la continuité des services à cette période et de la soumettre, avant l'été, à l'avis du comité social territorial, dont la consultation est obligatoire sur ces questions. Il est en effet impératif de permettre aux agents de prendre leurs dispositions pour les vacances de Noël 2024.

Dans l'attente de suites favorables, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT